

Bulletin N°8 du 1^{er} juin 2022

Résumé de la semaine

Le temps est redevenu sec mais avec des températures plus supportables. Pour les céréales à paille, les derniers tours d'eau ont été effectués la semaine dernière. L'irrigation a démarré pour les maïs à plus de 10 feuilles en terres sableuses. Pour préserver la ressource en eau, il faut :

- avoir du matériel en bon état de fonctionnement ;
- éviter d'arroser les bords de route et quand il y a trop de vent (≥ 30 km/h) ;
- s'auto-limiter dans la mesure du possible ;
- bien adapter les apports au sol et au besoin de la culture.

1 bassin serait en **alerte renforcée** (arrêté préfectoral non paru à la rédaction du bulletin) :

Argance

2 bassins seraient en **alerte** :

Tusson + Veuve + Anille | **Vive Parence**

😊 **Merci de bien transmettre vos relevés de compteur tous les jeudis sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr**

3 bassins seraient en **vigilance** :

Aune | **Braye** | **Sarthe Médiane**

Point météo






Météo de la semaine passée

Période	Pluies mm	ETP mm	Sommes températures base 6°C
25/05 au 31/05	0.3	25.1	51.7
Coulans sur Gée	0.3	25.1	51.7
Le Lude	0.2	27.5	60.6
St Rémy du Val	0.9	25.4	51.0
Volnay	0.4	25.4	53.5

Source : Weather Measures.

Les pluies se sont calmées et le temps a été plus frais. La demande climatique a été de 3.7 mm/j en moyenne.

Prévisions météo à 5 jours

	Jeudi 02/06	Vendredi 03/06	Samedi 04/06	Dimanche 05/06	Lundi 06/06
Temps					
T° min /max (°C)	9/25	14/26	14/23	15/20	10/19
Pluie (mm)	0.6	5.9	4.9	7.8	2.3
ETP (mm)	5.8	5.2	4.3	3.2	2.1
Vent (km/h)	15-40	5-35	5-15	0-30	10-45

Sources : Météociel/Weather Measures – Commune Le Mans

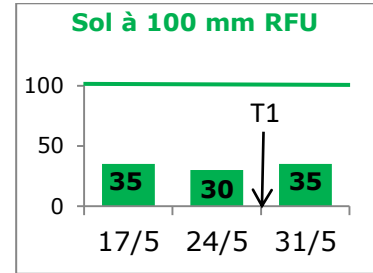
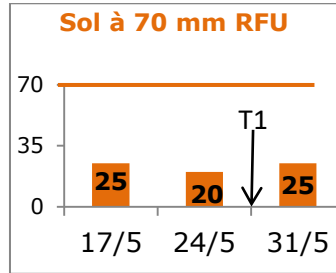
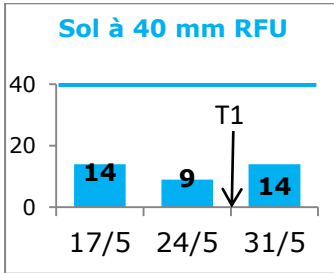
Après une remontée des températures, de nouvelles dégradations à caractère orageux devraient traverser le département à partir de vendredi, le tout accompagné de vent. La demande climatique sera en moyenne de 4.1 mm/j.

Conseils sur la conduite de l'irrigation

Les maïs vont de 2 à 14 feuilles.

- Rappel : à 10 feuilles, les maïs commencent à entrer en période sensible au stress hydrique. Les premiers tours d'eau ont été déclenchés dans les secteurs peu arrosés. Si les pluies sont abondantes, cela devrait permettre de retarder le démarrage de l'irrigation pour certaines parcelles ou le second tour d'eau pour d'autres.

Bilan hydrique au 31 mai pour un maïs à 12 feuilles au Lude



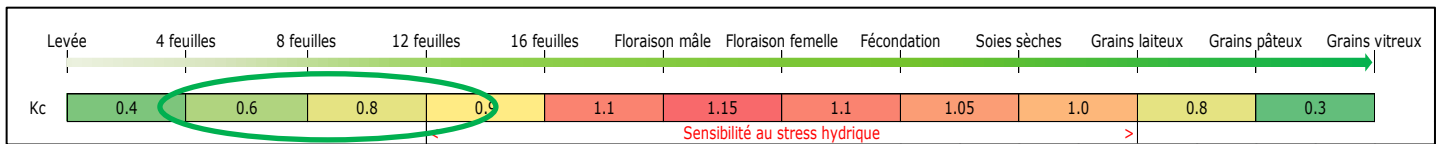
On est à 35% de la RFU max. Un 2^{ème} tour d'eau de 30 mm serait à envisager si les pluies du week-end ne sont pas au rendez-vous.

On est à 36% de la RFU max. En l'absence de pluie ce week-end, un second tour d'eau à 30 mm serait à envisager.

On est à 35% de la RFU max. Là-aussi, un second tour d'eau de 30 mm est à envisager si les précipitations annoncées ne sont finalement pas significatives.

Détail du calcul pour le sol à 40 mm RFU : état de la réserve au 31/5 = état de la réserve au 24/5 + pluies du 25/5 au 31/5 + irrigation - (Kc (maïs à 12 feuilles) x ETP Le Lude du 25/5 au 31/5) = 9 + 2 + 25 - (0.8 x 27.5) = 14 mm.

Coefficients culturaux (Kc) selon les stades du maïs



En multipliant le coefficient cultural (Kc) par l'ETP, on obtient l'évapotranspiration maximale (ETM) de la culture.

Spécial cénomaniens







Parcelle de Dissay sous Courcillon (sable limoneux - semis du 6 mai). Les maïs sont à 7 feuilles. Il n'a pas plu. On est à 36% de la RFU. Les maïs consomment peu pour l'instant. Il est toujours trop tôt pour irriguer. Il faut laisser les maïs s'enraciner.

Parcelle de La Chapelle aux Choux (sable limoneux - semis du 17 avril). Les maïs sont à 11 feuilles. Il n'a pas plu. On est à 58% de la RFU. S'il pleut comme cela est annoncé, l'irrigation ne sera toujours pas d'actualité.

Situation des ressources en eau / Restrictions d'irrigation

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la
Chambre d'agriculture

sur irrig'eau en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Argance		
La Chapelle d'Aligné	Débit de la semaine : 0.039 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte renforcée.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.015 SA2 : 0.040 SA1 : 0.080 SV : 0.110	
Aune		
Pontvallain	Débit de la semaine : 0.244 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.080 SA2 : 0.110 SA1 : 0.140 SV : 0.270	
Bienne		
Thoiré sous Contensor	Débit de la semaine : 0.379 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.060 SA2 : 0.080 SA1 : 0.100 SV : 0.120	
Braye		
Valennes	Débit de la semaine : 0.477 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.250 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.500	
Deux Fonds + Voutonne		
Avoise	Débit de la semaine : 0.224 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	
Gée		
Fercé sur Sarthe	Débit de la semaine : 0.256 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.080 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la
Chambre d'agriculture

sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr


Huisne		
Montfort le Gesnois	Débit de la semaine : 7.267 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 3.600 SA2 : 3.900 SA1 : 4.100 SV : 4.800	
Loir		
Durtal	Débit de la semaine : 10.331 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 4.000 SA2 : 4.500 SA1 : 5.500 SV : 8.000	
Merdereau + Orthe + Vaudelle		
St Paul le Gaultier	Débit de la semaine : 0.361 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.110 SA2 : 0.130 SA1 : 0.160 SV : 0.190	
Narais + Dué		
St Mars la Brière	Débit de la semaine : 0.399 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.230 SA2 : 0.260 SA1 : 0.320 SV : 0.360	
Orne Saosnoise		
Montbizot	Débit de la semaine : 1.184 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.240 SA2 : 0.300 SA1 : 0.350 SV : 0.430	
Sarthe Amont		
Neuville sur Sarthe ou Souillé	Débit de la semaine : 8.101 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 1.500 SA2 : 1.800 SA1 : 2.200 SV : 2.700	
Sarthe Aval		
Beffes	Débit de la semaine : 24.600 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 5.000 SA2 : 5.500 SA1 : 7.000 SV : 9.000	

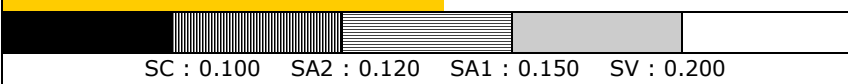
Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

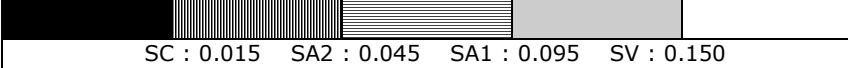
SV : Seuil de vigilance – **SA1** : Seuil d'alerte – **SA2** : Seuil d'alerte renforcée – **SC** : Seuil de crise

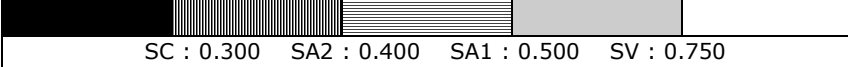
Dès que vous êtes en limitation, vous devez transmettre tous les jeudis vos relevés de compteur à la Chambre d'agriculture


sur [irrig'eau](#) en cliquant [ICI](#) ou par mail à irrigation-72@pl.chambagri.fr

Sarthe Médiane = Orne Champenoise + Fessard + Rhonne + Roule Crottes + Vezeanne		
Voivres lès Le Mans	Débit de la semaine : 0.114 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil de vigilance.
		Restrictions : auto-limitation des prélèvements.
	SC : 0.050 SA2 : 0.070 SA1 : 0.100 SV : 0.130	

Tusson + Anille + Veuve		
La Chapelle Gaugain	Débit de la semaine : 0.137 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -40% sur le volume hebdomadaire autorisé (2). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.100 SA2 : 0.120 SA1 : 0.150 SV : 0.200	

Vaige + Erve + Taude		
Bouessay	Débit de la semaine : 1.618 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.015 SA2 : 0.045 SA1 : 0.095 SV : 0.150	

Vègre		
Asnières sur Vègre	Débit de la semaine : 1.833 m ³ /s.	Niveau d'alerte : au-dessus du seuil de vigilance.
		Restrictions : RAS.
	SC : 0.300 SA2 : 0.400 SA1 : 0.500 SV : 0.750	

Vive Parence		
Yvré l'Evêque	Débit de la semaine : 0.172 m ³ /s.	Niveau d'alerte : en dessous du seuil d'alerte.
		Restrictions : -20% sur le volume hebdomadaire autorisé (1). Renvoyez vos relevés de compteur.
	SC : 0.110 SA2 : 0.150 SA1 : 0.180 SV : 0.230	

(1) : y compris maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

(2) : -20% si maïs semences sous contrat, cultures légumières sous contrat (hors celles de plein champ implantées après une grande culture), arboriculture et maraîchage.

Sources : Préfecture et DDT de la Sarthe

SV : Seuil de vigilance – SA1 : Seuil d'alerte – SA2 : Seuil d'alerte renforcée – SC : Seuil de crise

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire
Site du Mans

15 rue Jean Grémillon 72000 LE MANS
Tél. 02.43.29.24.24

Rédaction : Laëtitia TEMEN

Comité de relecture : Marion MOINEAU,
Emmanuel MONGE, Laëtitia TEMEN.

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez Inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>